



PROCÈS-VERBAL

AOÛT 2021

Le 2 août 2021 à 18h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 2 août 2021 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le lundi 2 août 2021, à 19 heures 30. Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

Résolution : 01-08-2021

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé de M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'accorder un délai de grâce de 30 jours au maire dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances des 90 derniers jours. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, accordement du délai de grâce de 30 jours pour le maire, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 5 juillet 2021 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
 - Bornes de recharge électrique ;
 - TECQ 2019-2023, montant additionnel à recevoir ;

6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Projet de règlement concernant les animaux ;
 - Dossier de l'église – rencontre d'information;
 - Dossier maison pour location ;
 - Dossier garage municipal ;
 - Remise des états financiers comparatifs ;
9. Varia ;
10. Comptes ;
11. Période de questions ;
12. Levée de la séance.

Résolution : 02-08-2021

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

Une copie du procès-verbal du 5 juillet 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 03-08-2021

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Une personne demande si à une prochaine séance du conseil il pourrait y avoir un micro pour mieux entendre la séance. Nous l'ajouterons à la prochaine séance.

5. CORRESPONDANCE

Une subvention est offerte présentement pour l'achat de borne électrique de recharge. Pour l'instant, aucun projet d'installation n'est statué.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation nous a confirmé qu'un montant additionnel de 168,327 \$ est accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023. L'enveloppe financière disponible s'élève maintenant au montant de 890,351 \$.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande de subvention.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Le Centre de Plein-Air est complet au niveau des réservations de tentes et chalets. Les entrées au lac sont plus basses qu'à l'habitude à cause de la température. Il y a toujours un problème d'outardes sur le terrain et les démarches sont toujours en cours.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 04-08-2021 (Adoption du règlement concernant les animaux)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a, notamment par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité, de nuisances et de salubrité;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confie aux Municipalités locales l'application, sur son territoire, d'un règlement pris en application de cette loi;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* dont l'application relève des Municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le Règlement RM-410 et ses amendements et de le remplacer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 juin 2021 et qu'un projet de règlement a alors été déposé lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU QUE le règlement intitulé « RÈGLEMENT 06-2021 CONCERNANT LES ANIMAUX » soit adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Une rencontre d'information à la population pour l'acquisition de l'église aura lieu à 19h le 30 août prochain, à l'église. Nous en informerons les citoyens par un envoi postal.

La municipalité a acquis la résidence du 385, route Principale, pour le concours qui vise à favoriser l'arrivée d'une nouvelle famille pour garder notre école primaire ouverte.

Résolution : 05-08-2021 (Dossier garage municipal)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé de M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'Englobe pour la réalisation de la Phase 1 pour les tests de sol du 484, route Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-08-2021 (Remise des états financiers comparatifs)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'accepter les états financiers comparatifs tels que présentés et déposés. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

La directrice générale mentionne le projet de récupération de tubulure qui souhaite changer d'endroit pour faciliter les utilisateurs.

Résolution : 07-08-2021 (Récupération de la tubulure)

CONSIDÉRANT QUE le changement de localisation du conteneur pourrait faciliter la tâche aux acériculteurs ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des coûts a été effectuée et que le changement de localisation s'avère moins dispendieux que le projet actuel à Sainte-Lucie. ;

CONSIDÉRANT QUE le changement de localisation sera conditionnel à l'acceptation du projet par le conseil de Saint-Fabien ;

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU de confirmer leur participation au projet de récupération des tubulures à Saint-Fabien, qui sera situé au 25 rue Principale Ouest, chez un privé. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

M. Mathieu Therrien demande de relancer M. Marc Plamondon concernant les inscriptions au cours de désincarcération et mentionne qu'il y aurait plus d'une place de disponible.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Total des salaires du 27 juin au 24 juillet 2021

8,470.03 \$

COMPTES

Résolution : 08-08-2021 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 50,865.99 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la période de questions au public.

Un citoyen demande quel est le règlement qui a été adopté. Il demande aussi où est situé le terrain du concours et où aura lieu le développement résidentiel. Les explications ont été données.

Un citoyen demande si le montant du compte de taxes pour l'accès au puits de la municipalité, peut être séparé individuellement sur chaque compte de taxes personnel des cinq propriétaires raccordés. Des vérifications seront faites à savoir si légalement on peut procéder de cette manière.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 09-08-2021 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
